



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

**Séance du 12 décembre 2022.**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En EXERCICE</b>	<b>21</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>15</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>18</b>

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

02/12/2022

**OBJET**

**Transfert de la Malle aux  
Repas vers l'association  
UNA Pays d'Ouche,  
d'Auge et d'Argentan**

Acte reçu en préfecture le

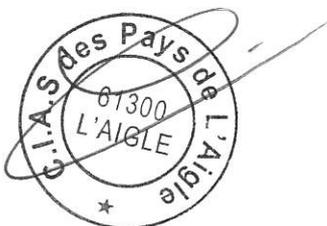
**16 décembre 2022**

Publié en ligne le

**16 décembre 2022**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du deux décembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU, Jean SELLIER. Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Alain BOUVIER  
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Véronique HELLEUX  
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

**Absents excusés :** Jean-Pierre CHEVALIER, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON.

**Absents :** Hugo DUPONT, Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente expose à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, la possibilité de transférer à l'UNA Pays d'Ouche, d'Auge et d'Argentan, le service de la Malle aux Repas, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Comme évoqué lors de notre dernière assemblée, deux possibilités s'offrent à nous :

- Le transfert vers l'EHPAD de Glos la Ferrière  
ou
- Le transfert vers l'UNA Pays d'Ouche, d'Auge et d'Argentan

A ce sujet, nous avons rencontré Monsieur CHEVALIER, directeur de l'UNA, qui est favorable à cette prise de compétence et déclare la possibilité de gérer en intégralité le service. Il a déjà pris attache auprès du traiteur, Monsieur LEVILLAIN, qui pourrait absorber les bénéficiaires actuels du CIAS.

Dans l'hypothèse où, dans le cadre de cette compétence, le CIAS des Pays de L'Aigle dispose de deux agents titulaires à temps plein. Le transfert de la compétence du CIAS des Pays de L'Aigle vers l'association UNA Pays d'Ouche, d'Auge et d'Argentan peut entraîner le transfert des deux agents nécessaires à la réalisation de cette compétence. Les deux agents seront consultés sur le choix et le dossier passera en Comité Technique.

Une délibération plus détaillée vous sera proposée lors du prochain Conseil d'Administration.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20221212-2022-12-12-061-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, la totalité du service de livraison de repas à domicile « Malle aux Repas »,
- **PREND ACTE** que l'arrêt de cette compétence implique que l'UNA Pays d'Ouche, d'Auge et d'Argentan prendra la pleine gestion de cette compétence.

**VOTE : 11 POUR**

**1 CONTRE (Richard ROUSSEAU)**

**6 BLANCS (Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Nathalie LENÔTRE et son pouvoir, Paule GOUIN, Lucile JOUAUX, Abdellah LHESSANI)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le

**15 décembre 2022**

Publié en ligne le

**16 décembre 2022**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE

